

Grand Paris Sud Ecocitoyen

# L'écocitoyen déchaîné

La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans.

Elle est action continuelle du citoyen non seulement sur les affaires de l'Etat, mais sur celles de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession....

La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps.

Pierre Mendès-France

Lettre d'informations, de réflexions et de propositions citoyennes

Numéro 19 – Juin 2022

*Chers lecteurs et lectrices,*

*Vous recevez aujourd'hui le n°19 de notre lettre L'Ecocitoyen déchaîné, dernier de la série entamée en avril 2018.*

*Au sommaire, le faire-part de la naissance de l'association **France Nature environnement-Grand Paris Sud**, ainsi que le retour de notre entrevue avec les services de l'agglomération, à propos de son projet de SCOT.*

*A la rentrée de septembre, **FNE-GPS**, qui prendra le relai de notre collectif **Grand Paris Sud Ecocitoyen**, vous proposera une nouvelle lettre d'information au contenu revisité.*

*En attendant, bonne lecture de ce dernier n° "collector".*

## **FAIRE-PART DE NAISSANCE**

### *France Nature Environnement - Grand Paris Sud (FNE-GPS)*



## ***Saison 1 : La création de Grand Paris Sud Ecocitoyen***

L'agglomération Grand Paris Sud s'est constituée en janvier 2016, regroupant entre autres les précédentes agglomérations de Sénart, Seine Essonne et Evry.

Plusieurs associations d'Essonne et de Seine-et-Marne agissant dans ce périmètre sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie de la promotion du développement durable, ont alors décidé au même moment de constituer ensemble un collectif associatif intitulé « Grand Paris Sud Ecocitoyen » [GPSE].

Son objectif était de « faire entendre une voix de la société civile, citoyenne et associative, pour toutes les questions qui détermineront l'orientation du développement de notre nouvelle agglomération, au moment de sa création comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, développement durable

Depuis plus de six ans, notre collectif GPSE est intervenu régulièrement auprès des élus communautaires et des services de l'agglomération Grand Paris Sud. Plusieurs rencontres se sont tenues avec la présidence, les vice-présidences en charge de la transition écologique, de la prospective territoriale. Notre collectif GPSE a soumis des contributions au Plan Climat Air Energie (PCAET), au SCoT encore sur le métier en ce moment, etc.

18 numéros de notre lettre électronique ont été déjà publiés et adressés en premier lieu à tous les élus communautaires et municipaux de Grand Paris Sud. Tous ces documents sont accessibles sur notre site internet : <http://gpse.e-monsite.com/>

## ***Saison 2 :***

### ***Naissance de France Nature Environnement- Grand Paris Sud***

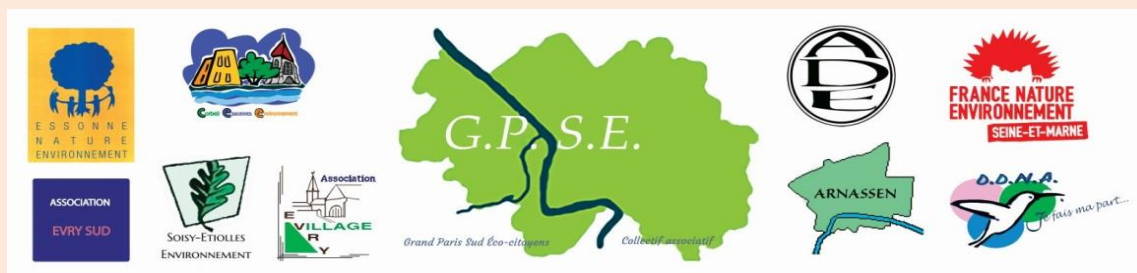
Après réflexion, notre collectif d'associations a décidé de se transformer en une association loi 1901, **France Nature Environnement – Grand Paris Sud (FNE-GPS)**. Cette association est fondée par notre groupe d'associations, toutes déjà membres du réseau territorial et national FNE, par notre adhésion soit à FNE Seine et Marne, soit son homologue Essonne Nature Environnement.

Ce n'est pas un simple changement de nom. Par la création d'une structure légale commune au niveau de l'agglomération, nous voulons renforcer notre présence et la rendre plus visible sur le territoire. Par l'affichage de notre appartenance au réseau FNE, nous voulons aussi exprimer aussi notre volonté renforcée d'agir territorialement pour la transition écologique.

L'urgence climatique est de plus en plus pressante, il faut que le milieu associatif passe à la vitesse supérieure afin de peser encore plus sur les politiques territoriales, c'est le but de la création de FNE-GPS.

## Les associations membres fondatrices de FNE-GPS :

**ADE Sénart** (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), **ARNASSEN** (Association pour la reconnaissance de Noisement...), **C-E-E** (Corbeil-Essonnes- Environnement), **EVRY Sud**, **EVRY Village**, **SEE** (Soisy-Etiolles- Environnement) **TESSA** (Transition Ecologique et Sociale Sénart et Alentours)



## *Des nouvelles du SCOT*

Initié depuis plusieurs années, le SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) progresse tranquillement vers son terme.

- La phase de diagnostic a été bouclée en 2022
- Le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) a été voté à l'unanimité en Conseil Communautaire le 29 juin 2021
- Le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) qui décrit la feuille de route de mise en œuvre du PAS sera réalisé au travers du fil rouge « de la sobriété foncière à l'agglomération nourricière ».

Se dégagent de ce PAS, trois grandes orientations politiques :

- La transition sociale et écologique, et le développement d'un nouveau modèle urbain
- L'affirmation de Grand Paris Sud de porter des projets de dimensions nationale et métropolitaine (Genopole, Centre Hospitalier Sud Francilien, Grand Paris Sport, industrie et aéronautique, pôles universitaires, ...)
- L'évolution du territoire vers une ville du « bien vivre », voire l'ambition d'une « ville complète ».

A noter également que la région a lancé le 17 novembre 2021, la mise en révision du Schéma directeur régional Île-de-France (SDRIF) actuel, en vue d'élaborer un SDRIF-Environnemental, à objectif 2040. L'idée est de faire de l'Île de France, une région durablement attractive, accueillante et solidaire. Le nouveau schéma directeur sera celui

d'une région pionnière : ZAN (Zéro Artificialisation Nette), ZEN (Zéro Émission Nette), intégrant mieux l'économie circulaire.

A priori, c'est rassurant, à ceci près qu'en parallèle, l'Etat (organisme protéiforme) imposerait la création de 2400 logements par an sur notre territoire. (En réalité, la demande est toujours la même, qu'avant la création de GPS. )

Quand on nous annonce 2400 logements, il faut également l'interpréter. L'Etat a besoin de logements sociaux, et pour ne pas effrayer les communes qui ne veulent pas paupériser leur population, on accompagne cette demande d'une autorisation de construire sans contrainte deux logements, pour un social. Ce qui signifie que lorsqu'on nous présente le chiffre de 2400, c'est en réalité 800 logements sociaux qui sont imposés. Ce sont les communes qui vont en profiter pour construire le reste pour rester dans le quota légal ! (Et ces logements, seront occupés par une population qui continuera à remplir les infrastructures de communication plus que saturées, RER ou autoroutes, car l'arrivée d'emplois n'est jamais couplée à la création de logements).

Il n'y a pas de pénalité à ne pas construire, ces pénalités ne portent que sur le social. Nuance...

Parlons foncier :

Le territoire de GPS a subi, depuis 50 ans, une urbanisation intensive : 25% du territoire s'est artificialisé en 40 ans. La partie essonniennne est pratiquement urbanisée en totalité, c'est la partie seine-et-marnaise qui regroupe aujourd'hui, l'essentiel des zones rurales.

Il reste désormais 1300 ha de foncier entre les mains de l'Etat, résultant du rachat des terres à la suite de l'OIN (Opération d'Intérêt National), et gérés par l'EPA (Etablissement Public d'Aménagement) Sénart, et 3700 ha sous propriété privée, et exploités essentiellement par les agriculteurs de l'est du territoire.

Le président Bisson veut engager une « bifurcation » territoriale. Cela signifie :

- Préserver les terres agricoles
- Réurbaniser : intensifier le bâti existant et requalifier les friches et les espaces bâtis existants
- Contenir l'urbanisation par une lisière agri-urbaine
- Préserver et restaurer les trames vertes et bleues

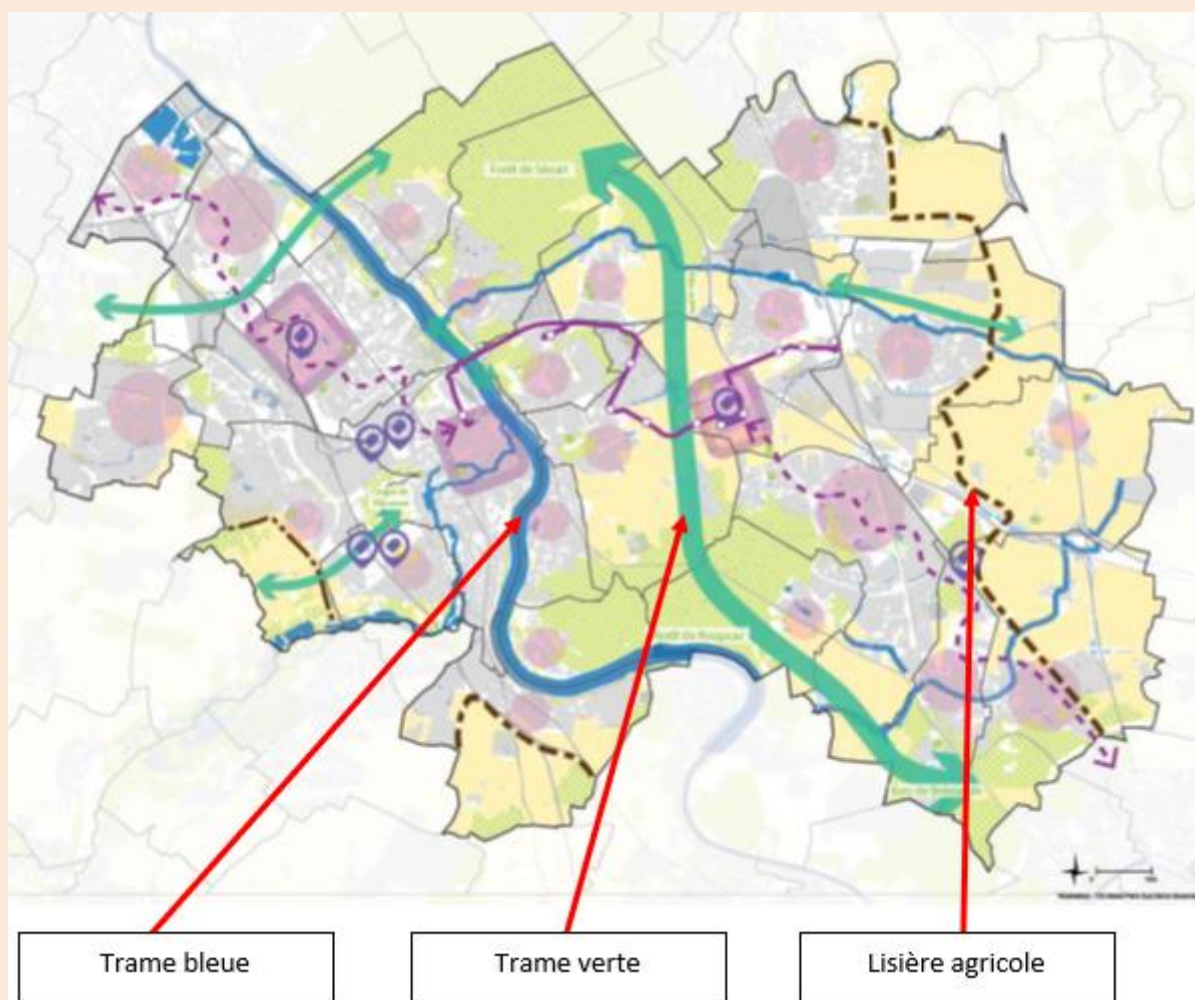
Pour arriver à ce résultat, l'EPA déclare avoir « sacralisé » 600 ha de terres agricoles (soit une petite moitié). On ne sait pas encore comment cette sacralisation sera mise en œuvre. Aujourd'hui, ces terres sont exploitées à titre précaire par les agriculteurs locaux. Comment va évoluer ce statut ? Quant aux 700 ha restants, rien n'a été annoncé. GPS aimerait se les réapproprier, mais l'Etat qui avait acheté ces terres à l'époque, voudra-t-il s'en séparer à l'euro symbolique ?

Le foncier EPA permettrait notamment de renforcer la trame verte entre la forêt de Sénart et le bois de Bréviande, en passant par la forêt de Rougeau. Aujourd'hui, l'allée

Royale, fait quelques dizaines de mètres de largeur. C'est insuffisant pour la considérer comme une trame verte.

Quant à l'est du territoire, la création d'une lisière agricole, rendrait les terres aujourd'hui cultivées, définitivement inconstructibles.

La carte ci-dessous synthétise les trois principaux axes du Scot de l'agglomération.



Le plan d'action autour du SCOT sera orienté autour de trois thématiques centrales :

- Agriculture/alimentation
- Consommation foncière
- Commerce (nous avons une densité commerciale du double de celle de la région)

Une phase de participation avec les habitants sera mise en œuvre.

Le SCOT devrait être arrêté en 2023, en Conseil Communautaire. Le plan d'actions de la stratégie agricole et alimentaire sera rendu public à ce moment. L'arrêt prévisionnel dur SDRIF-E est prévu en mai 2023.

Comme on peut s'en rendre compte, derrière des annonces plutôt satisfaisantes, il reste de grandes inconnues structurelles. Comment le SCOT sera-t-il mis en conformité avec



le SDRIF-E ? Comment GPS pourra-t-il réaliser ses ambitions de sobriété foncière, si l'Etat décide d'urbaniser ses terres ? Sacralisées ou non, comment seront exploitées les terres de l'EPA ?

Autant de points que nous devons suivre...FNE-GPS s'y emploiera !

Contact : [gpsecocitoyen@gmail.com](mailto:gpsecocitoyen@gmail.com)

<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>

<http://gpse.e-monsite.com/>